



# regards croisés

Publication du Comité de Défense des Contribuables de la Communauté de Communes  
Rhony, Vistre, Vidourle

## L'addition, s'il vous plaît!

Nous n'allons pas revenir sur la lettre envoyée aux administrés entre Noël 2008 et le Jour de l'An 2009. Tout a été dit.

Une page s'est tournée le 22 décembre 2008 avec le changement de présidence (M.POURREAU remplacé par M.ESTEVE) avec lequel, espérons-le, la situation se redressera.

Ce changement de présidence a le mérite de laisser éclater la vérité des chiffres. Ce n'est pas indolore certes, mais qu'en aurait-il été si la présidence était restée la même ?

Cependant, nous persistons à penser que seul, le suffrage universel direct peut faire changer les attitudes des élus communautaires qui avaient pris certaines habitudes comme faire une confiance illimitée (bien commode entre nous), comme ne pas trop s'impliquer, ravalier ses protestations et voter de manière systématique, bref, nos élus s'étaient installés dans un "ronron" bien confortable.

Cette page est tournée. Elle laisse néanmoins un goût amer, celui de s'être laissé bernier- et je reste volontairement correcte- vous pouvez interpréter le mot bernier à votre guise.

Souhaitons malgré tout, que les 3 années de rigueur qui se dessinent à l'horizon (jusqu'en 2011) permettent le retour à une situation assainie. Mais sachons nous en souvenir lorsque en 2014, il s'agira de renouveler (ou non) les instances politiques locales. Parce que nos édiles n'ont pas su contrer une politique d'ambitions démesurées, nous sommes soumis à une pression fiscale qui va vite devenir intolérable pour certains d'entre nous. Car encore une fois, la solidarité se joue en sens unique : du contribuable vers la collectivité.

Lucile CHARNOT - Codognan

## Le 26 mars à la Com Com

Au menu de ce jour, après approbation des comptes administratifs et de gestion, des budgets annexes :

**Vote du budget primitif** comme plat de résistance.

**Hors d'œuvre au goût amer** : la T.E.O.M. augmente à nouveau de + **1 point**. Le taux passe donc de 17% à **18%** de la valeur locative de votre bien (cf: feuille d'imposition taxe foncière - soit entre **6 à 10%** de plus, à payer) Considérant que les travaux de remise aux normes de l'incinérateur font grimper le coût de la tonne incinérée de +14,50 €, (le portant, à présent, à 107,50 €) et génère un surcoût pour la Communauté de Communes RVV de 191 444 €, notre taxe va donc **encore** augmenter. Ce qui appelle une réflexion de Mr. BALANA, maire de VERGEZE, comme quoi certains vont payer autant de T.E.O.M. que de taxe foncière.

**Petite entrée légère, très légère** : la Taxe Professionnelle (T.P.) - compte tenu de l'augmentation des taux des impôts dans les communes elle peut progresser. De **13,16%** elle passe à **13,22%** soit : 0,06 % de plus.

**Plat de résistance** : le vote du budget primitif 2009

Le président ESTEVE le présente comme un budget de transition ; il va être entièrement dévolu à la résorption du déficit. Pour ce faire, il y aura une compression maximale des dépenses de fonctionnement ; depuis 2007, il s'est opéré une réduction de 35%.

Ce budget, présenté chapitre par chapitre, sera donc voté en déséquilibre. Le déficit de la section fonctionnement est de : **1 203 706 € soit plus des 5%**

**autorisés par la réglementation (7, 52% si mes calculs sont exacts)** pour un budget de fonctionnement de **17 425 182 €** en incluant le solde négatif de 2008. La fin de l'année 2009 devrait voir se réduire ce déficit à 800 000€ environ, ce qui laisse supposer que c'est seulement en 2011 que nous serons débarrassés des effets de la "remarquable" gestion des années antérieures.

Le président nous signifie très clairement que si ces 3 années de galère ne suffisent pas à rétablir la situation, on n'y coupe pas, braves gens, on a droit à la taxe additionnelle.

Et cette épée de Damoclès au-dessus des têtes, obère tout débat politique, débat politique qui doit voir le jour, être porteur, imaginaire quant au niveau :

- des nouvelles politiques de restauration scolaire (introduction de repas non industriels avec une part de bio)
- de la collecte, la revalorisation, le recyclage des déchets ménagers
- du cadre de vie, de la gestion de l'eau, de l'environnement
- de la participation grandissante de la population et des associations dans la vie de la collectivité

**Petites douceurs en fin de conseil**

Le nouveau marché pour le verre qui nous fait gagner **17 250 €** et le Salon de la Bouvine qui se tiendra à Aigues-Vives les 17, 18 et 19 avril prochains. Ce salon bénéficie de financements de plusieurs sponsors.

Et austérité oblige pas de café, ni de pousser café, simplement l'addition, je vous prie !

Lucile CHARNOT - Codognan

## Paroles d'élus

Dès réception du courrier adressé aux administrés, notre association a écrit aux parlementaires de tout bord ainsi qu'à M. Le Préfet.

Voici quelques extraits significatifs des réponses apportées:

" Le millefeuille territorial, source de lourdeur, d'inefficacité et de sur dépenses publiques, la complexité des financements croisés qui rend parfois impossible aux yeux du citoyen l'accès même à l'information du "qui fait quoi" et déresponsabilise certains exécutifs sur les conséquences de leur propre choix sont autant de dérives issues de la décentralisation auxquelles il faut mettre un terme." (M. FOURNIER - 29.01.2009)

" Par ailleurs les EPCI ont les mêmes devoirs et les mêmes règles de contrôle de légalité que les communes et il appartient aux responsables politiques, élus au suffrage direct par chacune des collectivités, de contrôler leur mise en œuvre. Aussi il me semble que les élus désignés sont responsables au même titre qu'ils le sont dans leur collectivité de leurs faits et actes devant la population...(...) (M. MOURRUT - 21.01.2009)

En clair, nos élus nationaux s'en lavent les mains. Ponce Pilate pas mort...

Contribuables, débrouillez-vous !

Lucile CHARNOT - Codognan

**Nous ne pourrons bientôt plus nous offrir QUE nos impôts locaux!**

### Le bouquet fiscal de 2009:

**Etat:** + 2,50% de l'assiette (valeur locative du bien sur laquelle est calculée votre taxe)  
**Département:** +3,5% du taux  
**Région:** +6% du taux  
**T.E.O.M.:** à 18% (+1 point)

**Communes:** augmentation des taux selon les communes ou taux identiques à 2008.

D'autre part, va venir se greffer sur la Taxe d'Habitation un **nouvel impôt** d'un montant de **6€ par habitant** destiné à financer l'**E.P.F.** (Etablissement **P**ublic **F**oncier) nouvelle strate administrative. Remarquez bien sur quelle taxe s'appuie cette nouvelle contribution: sur la Taxe d'Habitation, comme ça tout le monde paye y compris les petits salaires. Bel exemple d'équité!

Bêtement, j'avais cru comprendre qu'un comité dit « comité Balladur » travaillait sur la simplification des strates administratives, très souvent sources de charges fiscales supplémentaires pour les contribuables.

**Ah ! Cette différence entre le discours et la méthode !!**

Lucile CHARNOT - Codognan

## Une autre écoute

Le lundi 9 Mars 2009, le comité de défense des contribuables RVV a été reçu par le président ESTEVE qui était accompagné de 2 vice-présidents (M.REY et M. LAURENT) et de 2 administratifs.

Dès l'élection de Mr. ESTEVE, notre association avait, par courrier, demandé une entrevue.

Donc, en premier lieu, nous avons parlé « gestion des déchets » bien sûr, mais, ensuite, le président a largement brossé le tableau des autres domaines de compétences de la collectivité. Et il en découle, évidemment, une meilleure appréhension des problèmes financiers.

### **Gestion des déchets:**

Affiliée au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE), propriétaire de l'incinérateur de Lunel-Viel, la Communauté de Communes ne peut que l'utiliser, un arrêté conjoint du Préfet du Gard et du Préfet de l'Hérault déterminant l'obligation. Bien entendu, OCREAL, gestionnaire de l'incinérateur, répercute sur les communes affiliées, le coût des installations et mises aux normes. En résumé cela signifie pour 2009 **une augmentation de 14,50 €**

**la tonne incinérée (107,50 € au lieu de 93,00€ en 2008)** à laquelle il faut ajouter:

- La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) instituée par le Grenelle de l'Environnement
- La taxe communale de 1,50€/tonne revenant à la commune d'implantation de l'incinérateur.
- Le remboursement des emprunts à hauteur de 5,60€/tonne. Ce qui porte le coût total de l'incinération à **123,50 €/tonne.**

Cependant pour minimiser l'impact de ce « monopole », un audit généralisé sur la gestion des déchets va être entrepris. Une étude sur la location des bacs et sur la fréquence d'ouverture des déchetteries vont permettre une gestion plus rigoureuse car il semble que notre collectivité soit suréquipée.

A souligner, toutefois, que ce marché ne peut être modifié ou dénoncé avant 2012.

Afin de mieux gérer la collecte sélective, un essai va avoir lieu sur 3 communes: Aigues-Vives, Aubais, et Gallargues, pour un ramassage spécifique des papiers: journaux et prospectus non souillés, qui seront ramassés le mercredi. Il conviendra de ne pas les mettre dans les bacs jaunes mais de les déposer, en liasse, dans un contenant au choix hormis un sac plastique.

Ce nouveau mode de ramassage permet une meilleure valorisation du recyclage du papier.

Lucile CHARNOT - Codognan

## Tri COUNA automatique



Savez-vous que les

**COU**riers **N**on **A**dressés (COUNA) ou **I**mprimés **N**on **S**ollicités (INS) représentent la bagatelle de 1 million de tonnes de prospectus publicitaires distribués chaque année en France, soit 42 kilos par foyer en moyenne.

En ces temps d'alourdissement de charges et d'impôts :

- augmentation de la T.E.O.M de + 1 point pour 2009. Augmentations déjà envisagées par le Président pour 2010 et 2011 (conseil communautaire du 26 mars 2009)

- augmentation du prix de la tonne de déchets incinérée à l'incinérateur de Lunel-Viel: 107,50 €.

Et pour contrecarrer cette fuite en avant des coûts liés au ramassage et au traitement des déchets, il me paraît urgent, en tant qu'usager et contribuable, de reconsidérer le contenu de ma poubelle. J'ai donc décidé que, dorénavant, je ne présenterai au ramassage, qu'une poubelle "**light**" c'est-à-dire expurgée de tous composés biodégradables naturellement (le plus lourd car contenant de l'humidité mais idéal pour le compost) ainsi que de tout tract publicitaire non sollicité.

Aux grands maux, les grands remèdes! J'ai donc apposé, sur le fronton de ma boîte aux lettres, un inoffensif petit autocollant rectangulaire appelé « **STOP PUB** ». Et, miraculeusement, du jour au lendemain, n'étaient plus glissés, par son ouverture, que deux ou trois courriers administratifs ou personnels. Merveille d'efficacité, ce "*cerbère*" de papier opère une sélection automatique à la source, nous libérant, d'un même coup, ma boîte aux lettres, ma poubelle, et moi, du poids et du tri de tous ces indésirables intrus. Une vraie cure de désintoxication !



Le tri COUNA automatique, *c'est cool* comme disent nos ados! *T'as rien à faire!* L'essayer c'est l'adopter, *parole*, tu ne peux plus t'en passer! Après la suppression des sacs individuels en plastique, c'est un pas de plus en faveur d'une réduction à la source des déchets et de protection de la planète.

Vous vous sentez concernés et en accord avec cette démarche? Faites le geste tri COUNA automatique! Votre boîte aux lettres, votre poubelle, la planète, et votre portefeuille ... ne vous remercieront jamais assez !

Mireille MARTIN - Nages

Où vous procurer un autocollant Stop Pub :

- Dans votre mairie : plus d'1 français sur 2 habite dans une commune qui dispose d'autocollants Stop Pub.
- Auprès d'une association de défense de l'environnement ou des consommateurs ayant créé son autocollant.

- Soit en l'imprimant depuis le site du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

- Vous pouvez également confectionner votre propre étiquette ou une plaque personnalisée que vous apposerez sur votre boîte aux lettres, telles que « Publicité, non merci », « Pas de pub », « Stop pub » ... Ces étiquettes sont autant respectées que les autocollants. Ne pas oublier d'indiquer également votre souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités locales (journaux de la municipalité, de l'agglomération, du département ou de la région).

Source: Site internet de l'ADEME

**Le Net = Réduction des déchets à la source.**

**Adhérent(e) ou non de l'association, possibilité de recevoir gratuitement "Regards croisés" en communiquant votre mail à:**

[jnl.regardscroises@gmail.com](mailto:jnl.regardscroises@gmail.com)

**Possibilité de retrouver certains de nos articles sur le site:**

[www.vaunage.net](http://www.vaunage.net)

LE S.P.A.N.C

A nouvelles compétences, nouveau sigle

**Le S.P.A.N.C. c'est quoi ?**

C'est le **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif.

Traduction en clair : l'assainissement des particuliers qui ne sont pas raccordés au tout à l'égout.

Donc, une délibération en date du 13 septembre 2007 donne une nouvelle compétence à la Communauté de Communes RVV: le domaine de **l'assainissement**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la loi sur l'eau qui date du 3 janvier 1992, impose aux collectivités territoriales d'effectuer un certain nombre de contrôles sur les installations non raccordées au tout à l'égout.

**Comment ça fonctionne ?**

Un technicien agréé va passer chez les propriétaires pour contrôler le bon fonctionnement de la fosse septique et, préconiser le cas échéant, les réparations ou modifications à apporter (à la charge du propriétaire).

Le S.P.A.N.C. émet, après visite, un avis favorable ou défavorable, avec des recommandations pour la mise en conformité.

**Le financement**

Les dépenses engagées pour ce contrôle donnent lieu à une redevance, révisable, facturée au propriétaire après vérification et service rendu.

Les recettes doivent couvrir les dépenses ; c'est donc **une redevance** et non un impôt qui sera mis en place.

Certaines communautés de communes voisines ont déjà mis en place ce service (Communauté de Communes Petite Camargue) et facturent une redevance de 120 € pour 4 ans. Cette redevance peut être payée en 4 fois (Midi Libre du 23 octobre 2007).

Pour ce qui concerne notre communauté de communes, il a été procédé au recensement, sur les 10 villages, des particuliers non raccordés à l'assainissement collectif (voir tableau ci-dessous communiqué par courrier, en date du 23.03.2009, par le Président ESTEVE)

Rang	Les communes	Nbre ANC
1	VESTRIC	1
2	CODOGNAN	14
3	MUS	25
4	BOISSIERES	34
5	VERGEZE	110
6	NAGES	125
7	UCHAUD	139
8	AIGUES VIVES	145
9	GALLARGUES	178
10	AUBAIS	471
	<b>TOTAL</b>	<b>1242</b>

(Nbre ANC = nombre correspondant à l'assainissement non collectif)

Etant à l'étude ou en cours de validation, notre association n'est, pour l'heure, pas informée du montant de la redevance ni de la date de la mise en place des dispositions du S.P.A.N.C.

Gérard SANDOZ - Aubais

**CITATION**

Difficile de clore ce journal sans:

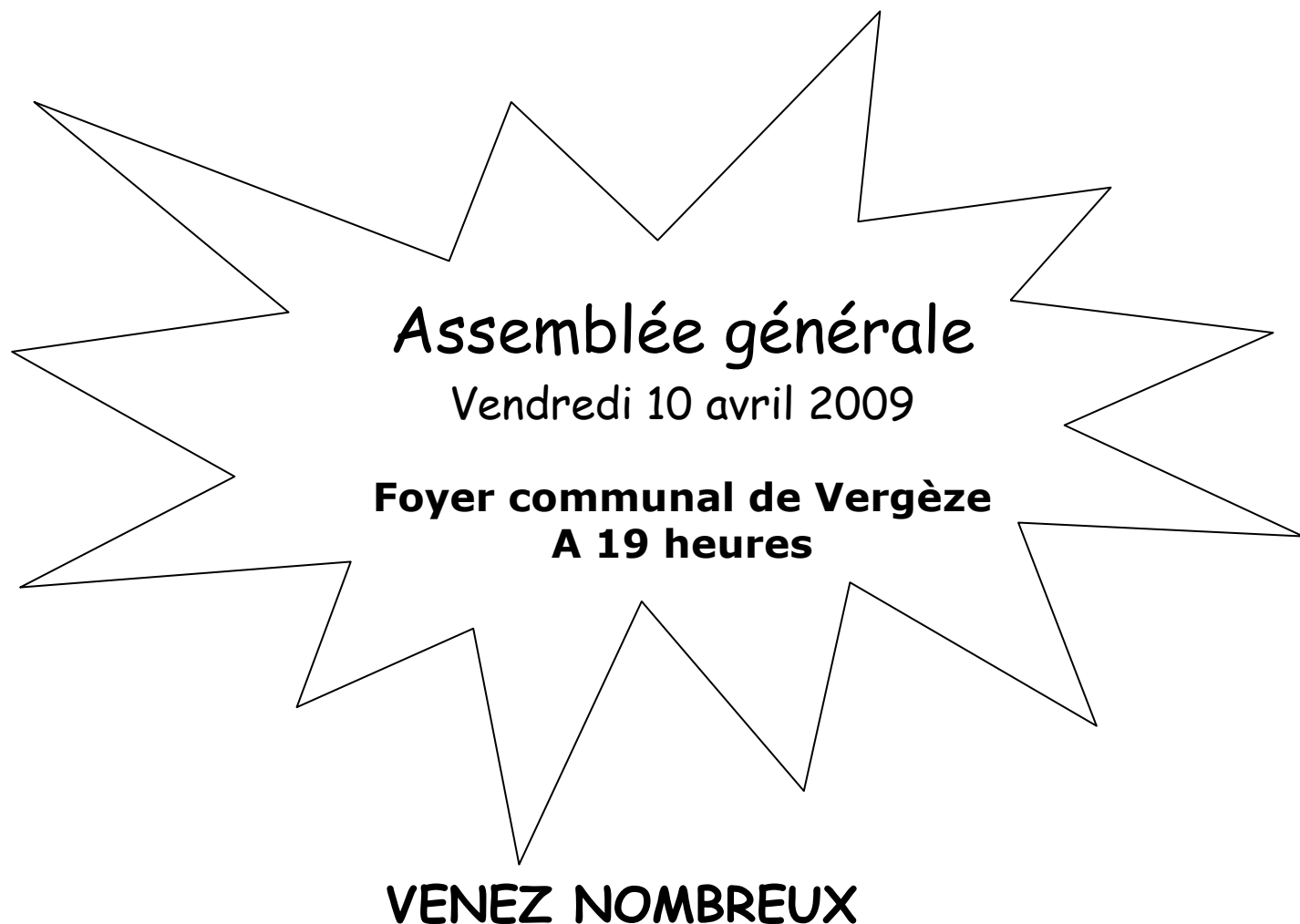
Une citation de Jean-Baptiste Colbert

"L'art de l'imposition consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus possible de plumes avant d'obtenir le moins possible de cris."

**Le comité de défense des contribuables RHONY-VISTRE-VIDOURLE** se relève lentement d'une période de latence. L'instauration d'un nouveau dialogue communauté de communes/ comité de défense nous permet de repenser un nouveau mode de travail, qui, nous l'espérons, s'avèrera efficace. Lors de notre entrevue du 9 mars 2009, le président ESTEVE a annoncé qu'il aborderait certaines pistes de réflexion avec les associations du territoire intercommunal. Nous nous devons d'être présents. Aussi, afin de régénérer le fonctionnement de notre association, et dans le cadre de nos statuts, nous allons élire un nouveau conseil d'administration. Au sein de ce conseil, une fois élus, les membres désigneront le bureau (président, vice-président, trésorier, secrétaire). Nous souhaitons que C.A. et bureau soient composés de représentants des 10 villages concernés. Nous faisons donc appel aux habitants :

D'Aigues-Vives, Boissières, Codognan, Gallargues, Mus, Nages, Vergèze, Vestric, Uchaud.

Merci à tous



---

**BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE SOUTIEN** au Comité de Défense des Contribuables de la C.C RVV à renvoyer à **M. SANDOZ Gérard - 88 Chemin de la Combe, 30250 AUBAIS - ☎ 04.66.80.22.63**

NOM.....PRENOM.....  
ADRESSE.....  
VILLE.....CODE POSTAL.....  
Email:.....☎.....

- Membre adhérent : adhésion 2007: 8 Euros.  
 Membre bienfaiteur (10 €, 15 €, 20 € ou plus) pour soutenir l'action de l'association

Date et Signature